

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 17  
Présents : 9  
Procurations : 2

**Objet :**

Attribution d'un marché de travaux pour la réalisation d'un trottoir route de Mury

Accusé de réception en préfecture  
001-210101531-20240604-2024-06-04-042-DE  
Date de télétransmission : 06/06/2024  
Date de réception préfecture : 06/06/2024

**L'an deux mille vingt quatre**  
Le 4 juin

Le Conseil Municipal de la Commune d'Echenevex régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Isabelle PASSUELLO, Maire d'Echenevex.

Date de la convocation : 30 mai 2024

**Présents :** Mme Isabelle PASSUELLO, Mme Catherine BOISSIN, M. Jean-Pierre TROUILLOUD, Mme Marie-Laure BERTRAND, Mme Amélie VAN ETTINGER, Mme Leila SMITH, Mme Jocelyne SCHWALLER, M. Bernd BECK, M. Pascal BRUN

**Excusés :** Mme Emilie VINCENT donne pouvoir à Mme Marie-Laure BERTRAND, M. Guillaume PEREZ donne pouvoir à M. Jean-Pierre TROUILLOUD, M. Pierre REBEIX, Mme Anneke VAN DER VOSSSEN, Mme Sylvie PADLEWSKI, M. Stephane BOCKEN

**Absents :** M. Nicolas GRES, Mme Aurélie VUILLERMOZ

**Secrétaire :** Mme Leila SMITH

Mme le Maire EXPOSE au Conseil Municipal que,

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma modes doux et plan de déplacements de la commune d'Echenevex, il a été décidé la réalisation d'un trottoir le long de la RD89 – route de Mury entre l'entrée du complexe sportif et le panneau d'entrée en agglomération sur un linéaire de 230 m.

Une procédure de mise en concurrence a été lancée. A l'issue, 2 offres ont été remises. Après analyse et présentation en Commission travaux, il apparaît que l'entreprise Desbiolles, a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant HT de 61 726.29 € et 74 071.55 € TTC

Conformément au Code de la commande publique et au décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022, il est proposé d'attribuer ce marché à l'entreprise Desbiolles, sise 175 chemin rural de l'Aiglette 01170 GEX.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité ;**

**ATTRIBUE** le marché relatif à la création d'un trottoir – route de Mury RD89 - à l'entreprise DESBIOLLES pour un montant de 61 726.29 € HT ;

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2024 ;

**AUTORISE** Mme le Maire, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Fait et délibéré à Echenevex, les jour, mois et an que dessus.

**Isabelle PASSUELLO**

Maire d'Echenevex

